



Groupe de travail : Bilan de la préfiguration de la départementalisation

Paris, 9 octobre 2019

OBJET : liminaire

Monsieur le sous-directeur, dans un article qui faisait suite au GT tenu le 10 avril 2018 sur « *l'affectation Nationale au département* », nous estimions qu'il s'agissait là d'un « *instrument RH au service des restructurations* ».

Nous n'avons pas changé d'avis et les faits nous donnent et nous donneront entièrement raison au vu des vastes mouvements de réorganisation qui s'annoncent [une nouvelle fois] à la DGFIP.

Nous relevions également l'an passé, que ces nouvelles règles de gestion constitueraient un frein à la mobilité. Les éléments statistiques que vous nous communiquez sur le bilan des préfigurations, sans surprise, nous confirment cette prédiction quant aux nouvelles difficultés pour entrer dans un département.

Relevons également, parmi nos préventions, le fait que les collègues souhaitant entrer dans un département font l'impasse « métier », et naviguent à l'aveugle pour privilégier une affectation géographique, dans un premier temps. Est-ce le meilleur moyen, y compris pour la direction d'accueil, d'attirer les compétences les mieux adaptées ?

Certes vous obtenez une fluidité et fongibilité des effectifs : un agent – un siège.

Mais nos collègues ont déjà appelé votre attention sur les risques encourus de « *perte de sens de leur travail* » pour les agents [dans le cadre du GT « Mutation » tenu hier]. Aussi, nous vous suggérons de bien réfléchir à toutes les conséquences induites par l'abandon du fléchage « mission structure » au plan national.

Pour autant, nous ne voulons pas être totalement négatifs :

- ⇒ Pour les collègues à l'intérieur du département, ne pas avoir à passer par le mouvement national est positif ;
- ⇒ De même, il ne paraît pas aberrant que ceux-ci bénéficient d'une priorité par rapport aux « entrants » même si cette situation met à mal le principe d'ancienneté au plan national.
- ⇒ Le fait d'avancer le calendrier du mouvement local dans le temps nous paraît également un élément favorable pour les collègues.

Nous en resterons à ce stade des constats généraux, vous laissant le soin de nous exposer, au-delà des seuls aspects statistiques, les enseignements tirés de cette préfiguration avant sa généralisation.

En définitive, un fonctionnement correct du dispositif dépendra de la bonne prise en compte des situations individuelles au plan humain mais aussi et surtout de l'ampleur des restructurations locales dont les répercussions inquiètent très fortement.